

<p style="text-align: center;">Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p style="text-align: center;">Vendredi 12 avril 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCAION : 5 avril 2024 DATE D’AFFICHAGE : 5 avril 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
---	---

L’an deux mil vingt-quatre, le vendredi 12 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Estelle HERVY), Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Chantal LEYE), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Bernadette BROUSSEAU (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Anne GROLEAU), Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE, Monsieur Yves LINGER, Madame Estelle HERVY, Madame Anne GROLEAU, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Rémy CHATTON, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Anne GROLEAU a donné pouvoir à Madame Bernadette BROUSSEAU.

Monsieur Gilles CHASSIER a été élu secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE 01/2024 DU BUDGET PARC LOCATIF

Vu la délibération approuvant le Compte Financier Unique 2023 du budget du parc locatif,

Vu la délibération approuvant l’affectation des résultats 2023 du budget du parc locatif,

La commission finances du 18 mars 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité la décision modificative 01/2024 du budget parc locatif suivante :

➤ **En fonctionnement :**

614 – Charges locatives : + 216,69 €

002 – Excédent de fonctionnement reporté : + 216,69 €

➤ **En investissement :**

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 7 998,67 €

001 – Déficit d’investissement reporté : 7 998,67 €

Reçu au contrôle de légalité

le 17/04/2024
Publié ou notifié

le 18/04/2024
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire


